

Loi relative au renforcement du dialogue social

Promulgation : 15 septembre 2017

Conformément aux engagements du Président de la République, ce texte traduit une volonté de rénover en profondeur notre modèle social, pour l'adapter aux évolutions socio-économiques qui ont touché les entreprises et les individus ces trente dernières années. Cette réforme constitue le point de départ d'un programme de transformation qui sera décliné tout au long du quinquennat. Elle a été construite en partenariat étroit avec les organisations syndicales et patronales et habilite le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures portant sur les points suivants :

✓ Articulation de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche

✓ Elargissement du champ de la négociation collective

✓ Restructuration des branches professionnelles

✓ Fusion des instances représentatives du personnel

✓ Modification du périmètre d'appréciation du licenciement économique

✓ Barémisation des dommages et intérêts en cas d'irrégularités du licenciement

✓ Modification des règles de prise en compte de la pénibilité du travail